

# Règlement

## Jeu Instant Gagnant CestMoiLaPlusBelle

### Article 1 – Société organisatrice

Megacrea, EURL au capital de 75 000 €, dont le siège social est situé au 1A rue Eugène Maréchal, 69200 Vénissieux, immatriculée au RCS Lyon 750 159 345, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Instant Gagnant » du 15/06/2017 au 29/06/2017. L'annonce des gagnants aura lieu le 29/06/2017. Cette opération est liée au site [www.cestmoilaplusbelle.com](http://www.cestmoilaplusbelle.com) et elle est accessible via la page : <http://bit.ly/2ruDwhj>

### Article 2 – Conditions de participation

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique, cliente ou non auprès de Megacrea, selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résident en France, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse ou à Monaco (à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tout prestataire ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles). Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire Français. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### Article 3 – Principe et modalités d'inscription

Pour participer, il devra :

1. Accéder à la page de jeu accessible depuis l'adresse <http://bit.ly/2ruDwhj>
2. Cliquer sur sa méthode de participation parmi les options suivantes : « Facebook », « Instagram » ou « Email ».
1. Remplir les champs demandés avant de pouvoir jouer.
3. Jouez
4. Partager éventuellement l'opération avec vos amies
5. Les participants s'étant connecté via Facebook pourront éventuellement rejouer s'ils partagent l'opération sur leur page Facebook.

Il est formellement interdit à un même participant de participer à partir de plusieurs adresses électroniques et/ou à partir de l'adresse électronique d'un tiers pendant toute la durée du jeu. S'il est constaté qu'un participant a participé à partir de plusieurs adresses électroniques et/ou à partir de l'adresse électronique d'un tiers, cette (ou ces) participation(s) sera (ont) automatiquement annulée(s). La participation est limitée à 1 par foyer et les votes sont également limités à 1 par foyer.

### Article 4 – Dotations (lots)

Les gagnants seront avertis par mail de leur gain. L'adresse mail utilisée pour l'envoi, est celle indiquée au préalable lors du remplissage d'informations. Les lots sont les suivants :

#### **LOT GAGNANT**

- Boucles d'oreille Franck Herval
- 1 paire de boucles d'oreille sera gagnée chaque jour
- Valeur du gain : 39€

#### **LOT DE CONSOLATION**

- 1 bon d'achat dès 35€ d'achat (hors frais de port) valable sur le site [www.cestmoilaplusbelle.com](http://www.cestmoilaplusbelle.com) jusqu'au 29 juin 2017

### Article 5 – Publicité

En participant à ce jeu, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot. Ils autorisent également la société organisatrice à utiliser d'autres photos de ladite réalisation sur l'article qui y est consacré.

### Article 6 – Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page du site [www.cestmoilaplusbelle.com](http://www.cestmoilaplusbelle.com) consacrée au jeu et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

### Article 7 – Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social concerné. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

## **Article 8 – Informatiques et Libertés**

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à MégaCréa, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : MégaCréa 1A rue Eugène Maréchal, 69200 Vénissieux.

## **Article 9 - Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : MégaCréa 1A rue Eugène Maréchal, 69200 Vénissieux. Et au plus tard quatre vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée

## **Article 10 – Informations générales**

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : MégaCréa 1A rue Eugène Maréchal, 69200 Vénissieux.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 31 juillet 2017.

## **Article 11 – Responsabilité**

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme SPREAD empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- Du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
- D'utilisation des données personnelles par Facebook, Twitter, Instagram.

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook, Twitter ou Instagram.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant

de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société SPREAD. La société SPREAD ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à SPREAD. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le partage du jeu avec des personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou toute autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.